

SUBSIDES—*Suite.*

TABAC, inspecteur des fabriques de—, 1466.

TÉLÉGRAPHES : 988

Manitoba et le Nord-Ouest, 1144, 1231.

Colombie Britannique, 1145, 1272, 1326.

TERRES fédérales, 1179, 1181.

TERRITOIRES du Nord-Ouest, 1103.

TRAVAUX PUBLICS :

Ministère des—, 796, 797, 988.

Pour payer à M. Octave Dionne, un rapport détaillé indiquant les dépenses encourues pour la construction, l'entretien, les réparations des travaux publics, par le département des travaux publics depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 30 juin 1882—1256.

SUBVENTIONS :

A la compagnie du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs, pour 100 milles de son chemin à partir de Matapédia, sur le chemin de fer de l'Intercolonial, jusqu'à Paspébiac dans la province de Québec, 1329, 1362.

A la compagnie du chemin de fer de Caraquet, pour 36 milles de son chemin, à partir d'un point de Bathurst, jusqu'à Caraquet, dans la province du Nouveau-Brunswick, 1329, 1362.

A la compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Gatineau, pour la première section de 50 milles de son chemin, à partir de la station de Hull, dans la province de Québec, 1329, 1363.

A la compagnie du chemin de fer de la Grande Ligne directe entre l'Amérique et l'Europe, pour 80 milles de son chemin, de Canso à Louisbourg ou Sydney, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, 1329, 1363-67.

A la compagnie du chemin de fer International, pour 40 milles de son chemin, depuis Sherbrooke, dans la province de Québec, jusqu'à la frontière internationale, 1329, 1367.

A la compagnie du chemin de fer de la vallée de Miramichi, pour 32 milles de son chemin, à partir de l'Intercolonial jusqu'aux moulins de M. Laggan, dans la province du Nouveau-Brunswick, 1329, 1367.

A la compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental, pour la première section de 50 milles de son chemin au-delà de Saint-Jérôme, dans la province de Québec, 1329, 1368.

A la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, pour 28 milles de son chemin, de Napanee à Tamworth dans la province d'Ontario, 1329, 1368.

A la compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, pour 25 milles de son chemin, de Saint-Raymond au lac Saint-Jean, dans la province de Québec, 1329, 1368-9.

Pour un chemin de fer à partir de l'Intercolonial à Petiscodiac, jusqu'à Havelock Corner, dans la province du Nouveau-Brunswick,—12 milles—1329, 1369.

Pour un chemin de fer depuis Gravenhurst jusqu'à Callander,—110 milles—1329, 1369.

SUBVENTIONS—*Suite.*

Aux compagnies de chemin de fer, par le gouvernement fédéral, depuis 1874; demande de documents, 320.

A la province de Manitoba; demande de documents, 559.

Avances au Nouveau-Brunswick, à compte de sa subvention, 701.

SUCRES, remise de droits sur les sucres raffinés et exportés, 82.

TABAC :

Interpellation par M. Bourbeau, 41.

Fabriques et fabrication de tabac canadien; demande de documents, 89.

Droits sur l—, 610.

Saisie de tabac à Montmagny, 408.

Saisie de tabac sur le brick *Adeline*, 408.

Tarif: tabac à fumer et en poudre, 717.

Inspecteur des fabriques de tabac, 1466.

TARIF :

Résolutions concernant le —, 669, 670, 702, 703.

Bill (N° 119) pour modifier l'acte concernant le —, 1328, 1417.

Discussion et explications sur les différents articles qui suivent :

Acide acétique, 703.

Acides sulfurique et nitrique combinés et tous les acides mélangés, 704.

Cartes à jouer, 704.

Musique imprimée, 704.

Bretelles de toutes sortes, 704.

Voitures, etc., 704, 705.

Wagons de chemins de fer, traîneaux, 705.

Voitures d'enfants de toutes sortes, 705.

Toiles à voiles, etc., 705, 706, 707, 708, 709.

Cordages, etc., 709, 710, 711, 712, 713, 714.

Tuyaux vernis et non vernis, 714.

Fruits secs, 714.

Fruits en boîtes, hermétiquement fermées, 715.

Vitrines, 715.

Meubles, 715.

Fer et fer ouvré, 715.

Cuir, 715.

Marbre, 716.

Huile carbolique et huile lourde, 716.

Huiles à lubrifier, 716.

Papiers peints ou à tentures, 716.

Papier-toile, pour faux-cols, 717.

Epices, 717.

Tabac à fumer et en poudre, 717.

Esprit de térébenthine, 718.

Légumes, 718.

Vinaigre, 718.

Laine et lainages, 718, 719.

Cotons imprimés et peints, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726.

Etoffes à robes ou costumes, 726.

Instruments aratoires, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736.